



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2025

N° 20250407DL26

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 081-218100816-20250407-20250407DL26-DE



Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - LOTISSEMENT

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoints.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Danielle BOURDIN, adjointe en charge des finances de la commune, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) doit être voté par l'organe délibérant **au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.**

Le maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Danielle BOURDIN, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget Lotissement pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	388 837.34 €	384 805.34 €
RECETTES	384 805.63 €	0.00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 4 031.71 €	- 384 805.34 €
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE N-1	0.00 €	0.00 €
RÉSULTAT DEFICITAIRE N-1		
RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 4 031.71 €	- 384 805.34 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

HLH.

Danielle BOURDIN

Amis

Adrien COLLOT

Corinne LANDESSE

Landesse

Patrick MONTAGNÉ

PM

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Patricia TERRAL

Terral

Véronique FOURNES

Fournes

Isabelle MONTAGNÉ

Stéphane POIREL

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.